Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511034-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 mai à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2026

Présents (26) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (3) : M. GERARD (pouvoir à M. SIMON), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LE ROUZIC (pouvoir à M. TERRY).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Marine BREDOUX

2026/034 Garantie d'emprunts au profit d'Aiguillon Construction pour l'Hermitage IV

La commune d'Elven est sollicitée par Aiguillon Construction pour obtenir la garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 1 530 932 € pour la construction de 7 logements sociaux pour l'opération l'Hermitage IV, allée du Coteau.

Vu les articles L.2252-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

Vu la lettre d'offre n°U162202 en émise par la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. LE BOTERFF ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de **50** % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1 530 932** euros souscrit par **Aiguillon Construction**, ci-après l'Emprunteur, auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

  La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **765 466 € (sept cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-six euros)** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

  Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer **ELVEN- l'Hermitage IV** située à **11 Allée du Côteau 56250 ELVEN**.

- **D'ACCORDER** sa garantie selon les caractéristiques financières suivantes :

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 26/05/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511034-DE

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Montant	337 388 €	89 413 €	879 703 €	224 428 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,5 %	2,07 %	2,3 %	2,07 %
TEG[1]	1,5 %	2,07 %	2,3 %	2,07 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,2 %	0,37 %	0,6 %	0,37 %
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A - 0,2 %	Livret A + 0,37 %	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,37 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index[2]	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,37 %	0,6 %	0,37 %
Taux d'intérêt	Livret A - 0,2 %	Livret A + 0,37 %	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,37 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR

- **D'ACCORDER** la garantie de la collectivité pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

  Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

  Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à vingt-quatre (**24**) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à vingt-quatre (**24**) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour : 28 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 mai 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 22/05/2026
Qualité : MAIRE